



**ARRETE AU TITRE DE L'ARTICLE L122-3 DU CODE DE LA  
CONSTRUCTION ET DE L'HABITATION  
DELIVRE PAR LE MAIRE AU NOM DE L'ETAT**

**DESCRIPTION DE LA DEMANDE**

Référence dossier : AT 059172 24 C0025  
Déposée le : ..... 14/08/2024  
Avis de dépôt  
affiché le : .... 16/08/2024

Par : ..... Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut  
Demeurant à : Site Minier de Wallers-Arenberg - Rue Michel Rondet  
BP 59  
59135 WALLERS

Pour : ..... Rénovation énergétique de la Médiathèque Jacques Prévert

Terrain sis à : ... 146 rue de Villars- 59220 DENAIN

**LE MAIRE**

VU la demande d'autorisation de travaux n° AT 059172 24 C0025 déposée le 14/08/2024 par Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut- Site Minier de Wallers-Arenberg - Rue Michel Rondet BP 59 - 59135 WALLERS et concernant la rénovation énergétique de la médiathèque Jacques Prévert - 146 rue de Villars - à DENAIN,

VU l'article L 122-3 du code de la construction et de l'habitation,

VU les articles R122-10 à R122-20 du code de la construction et de l'habitation,

VU l'accord tacite de la Commission d'Arrondissement d'Accessibilité de Valenciennes en date du 27 octobre 2024,

VU le procès-verbal en date du 14 octobre 2024 concluant à l'avis favorable de la commission de l'arrondissement de VALENCIENNES pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Etablissements Recevant du Public, **ci-annexé**,

**ARRETE**

**Article 1.** Les travaux décrits dans la demande susvisée sont **AUTORISES**.

**Article 2.** Les prescriptions énoncées dans le procès-verbal de la commission de sécurité devront être intégralement respectées.

Fait à DENAIN

Le 12 DEC. 2024

Le Maire,

Anne-Lise DUFOR-TONINI

Par délégation du Maire

